



a **kiwa** company

Rapport

RAPPORT N°

GEM/15/61751916/00/FR/000

Original



Votre numéro de client : 100258335
Numéro de contrat : 2284658/75000



040 - INSP

Rapport de contrôle d'installations électriques à basse tension et à très basse tension

Rue d'Arlon 4, 6747 Saint-Léger



Effectué le :

22/09/2026 11:39 - 12:38



Effectué par : DAVID POSTAL (4546)

Non Conforme

IDENTIFICATION DES TIERS

Nom, Prénom

Adresse

Rue d'Arlon 4 - 6747 SAINT LÉGER

Demandeur du contrôle

Nom, Prénom

HOME SWEET GAUME SRL

Adresse

Rue Docteur Albert Hustin 32, 6760 Ethe

IDENTIFICATION DE L'INSTALLATION ÉLECTRIQUE

ID Vinçotte

100 518 915

Adresse

Rue d'Arlon 4, 6747 Saint-Léger

Code EAN

Non communiqué

Nom gestionnaire de réseau

Ores

N° Compteur

43087465

Compteur index jour

29319

Installation contrôlée

- Unité d'habitation

Type d'installation

Installation domestique

VINÇOTTE asbl

Organisme de contrôle agréé - Service Externe pour les Contrôles Techniques sur le lieu de travail
Siège social : Jan Olieslagerslaan 35 1800 Vilvoorde Belgique tel: +32 2 674 57 11 contact@vincotte.be
TVA BE 0402.726.875 RPM Bruxelles BNP Paribas Fortis : BE25 2100 4144 1482 BIC : GEBABEBB

Date d'émission : 22/09/2026

1 / 7

DONNÉES DU CONTRÔLE

Base de l'examen	- RGIE - Livre 1 de l'arrêté royal du 08/09/2019 établissant le Livre 1 sur les installations électriques à basse tension et à très basse tension, le Livre 2 sur les installations électriques à haute tension et le Livre 3 sur les installations pour le transport et la distribution de l'énergie électrique (M.B. 28/10/2019)
Type de contrôle suivant	- 6.5. Visite de contrôle
Date de réalisation de l'installation	- A partir du 01/10/1981 & avant le 01/06/2020
Dérogations appliquées	- Partie 8

DONNÉES DE L'INSTALLATION ÉLECTRIQUE

Alimentation	Via compteurs GRD
Protection de branchement	- Valeur nominale de la protection placée
Valeur nominale de la protection placée (A)	30
Section canalisation d'alimentation du tableau (mm²)	6
Canalisation d'alimentation - Type	VFVB
Tension (V)	- 3x230 V AC

DESCRIPTION DE L'INSTALLATION ÉLECTRIQUE

Tableau BT : TD1

Emplacement	À côté du compteur
Nombre de circuits	2



(Tableau électrique)



(Tableau électrique - intérieur)

Tableau BT : TD2

Emplacement	À gauche boiler
-------------	-----------------

Nombre de circuits 19



(Tableau électrique)



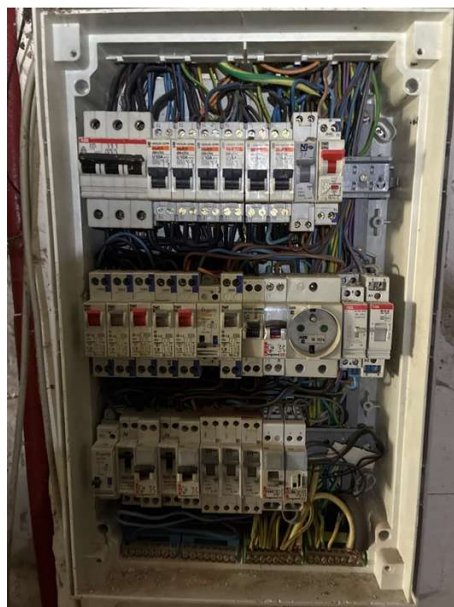
(Tableau électrique - intérieur)

Tableau BT : TD3

Emplacement À droite chaudière
Nombre de circuits 24



(Tableau électrique)



(Tableau électrique - intérieur)

RÉSULTATS DU CONTRÔLE

Contrôles effectués

Exécution de l'installation électrique conformément aux schémas unifilaires et aux plans de position	Pas d'application / vérification pas possible
Test des dispositifs à courant différentiel (test bouton)	OK
Test des dispositifs à courant différentiel (test boucle de défaut)	OK
Contrôle visuel du matériel fixe ou installé à poste fixe pouvant présenter des dangers pour les personnes et des biens	Pas en ordre
Contrôle visuel du matériel mobile pouvant présenter des dangers pour les personnes et des biens	Pas d'application / vérification pas possible
Mesures de protection contacts directs	Pas en ordre
Mesures de protection contacts indirects	Pas en ordre
Continuité des conducteurs de protection et des liaisons équipotentielle (principale et supplémentaire)	Pas en ordre
Adéquation entre les dispositifs de protection contre les surintensités installés et les sections des circuits respectifs qu'ils protègent	Niet in orde

Les photos éventuelles illustrant par exemple les infractions, observations/remarques, notes, ... sont données à titre d'exemples et ne sont pas limitatives.

Le contrôle n'a porté que sur les parties visibles et accessibles de l'installation.

Mesures et essais

Mesure résistance de dispersion	Pas de mesure possible
Valeur d'isolement général (Mohms)	0.26

Infractions constatées

Installation

Canalisations

- Réaliser le(s) circuit(s) mixte(s) éclairage et prise(s) en canalisations de section minimale de 2,5 mm² (L1: 5.2.1.2.; L3: 5.2.1.1.). A vérifier avec schémas
- Prévoir un circuit exclusivement dédié pour chacun des appareils suivant: le lave-linge / le lave-vaisselle / le sèche-linge / la cuisinière électrique / la plaque de cuisson électrique / le four électrique / chaque appareil (mobile) à poste fixe P_{nom} > 2600 W. Les appareils d'un chauffage électrique à poste fixe sont alimentés par un ou plusieurs circuits exclusivement dédiés. La section des canalisations électriques, qui sont destinées à alimenter ces appareils ou machines électriques, est choisie en fonction de la puissance de ces appareils ou machines électriques (L1: 5.2.1.2.). Pour informations
- Fixer la (les) canalisation(s) au moyen d'attaches adaptées (L1: 5.2.2.; 5.2.9.5.; L3: 5.2.2.; 5.2.10.4.). Goulottes à fermer, boîte de dérivation à fermer, câble à fixer.
- Placer sous tubes ou goulottes adéquats les conducteurs de type VOB (L1: 5.2.9.3.; L3: 5.2.10.4.).

- Dans les vides de construction, les câbles et conducteurs doivent être de type adapté (par ex. Cca dans les bâtiments (L1/L3: 4.3.3.5.). Câble de type ECA en apparent dans goulotte garage, goulotte descente de cave, grenier, ...

Constatation supplémentaire dans le cadre de ce contrôle

- Fournir fiche technique (panneaux, onduleur) et schéma installation photovoltaïque.
- Conducteur de protection doit être de couleur jaune/vert
- Il y a lieu de démonter les anciennes installations plus en service (garage, grange)

Contacts Indirects

- Prévoir un interrupteur différentiel distinct d'une sensibilité de 30mA pour la (les) salle(s) de bain (L1: 4.2.4.3.).
- Prévoir un interrupteur différentiel distinct d'une sensibilité de 30mA pour lessiveuse, lave-vaisselle et/ou séchoir et appareils assimilés dans les installations domestiques (L1: 4.2.4.3.).

Isolement

- La valeur de la résistance d'isolement de ce circuit est insuffisante, celle-ci doit être au minimum de 500.000 Ohms (L1: 6.4.5.1.; L3: 6.4.5.2.). 267.000 Ohms

Liaisons équipotentielles

- Réaliser les liaisons équipotentielles principales et leurs connexions (L1: 4.2.3.2.; 4.2.3.4.; 5.4.4.1.; L3: 4.2.3.2.; 4.2.3.4.; 5.4.4.1.).
- Réaliser la (les) liaison(s) équipotentielle(s) supplémentaire(s) dans la salle de bains / douche(s) (L1: 7.1.4.4.).

Mise à la terre

- Réaliser une prise de terre conforme aux prescriptions (L1: 4.2.3.; 5.4.2.; 5.4.3.; L2: 4.2.5.2.; 5.4.2.; L3: 4.2.3.; 4.2.5.2.; 5.4.2. ; 5.4.3.).
- Pour les installations domestiques, la résistance de dispersion de la prise de terre doit être de maximum 30 ohms, ou être inférieure à 100 ohms moyennant le placement de dispositifs de protection à courant différentiel-résiduel complémentaires suivant la sous-section 4.2.4.3. La résistance de dispersion d'une prise de terre commune à plusieurs installations domestiques doit être inférieure à 30 ohms (L1: 4.2.3.2., 4.2.4.3., 5.4.2.1.).
- Assurer la continuité de la mise à la terre du (des) conducteur(s) de protection (L1: 5.4.3.5.; L3: 5.4.3.5.).
- Le conducteur de protection (PE) est à distribuer dans toute l'installation (L1: 4.2.4.3.; 5.4.3.6.; L3: 5.4.3.6.). Pas de conducteur de protection sur la plupart des points lumineux, certaines prises sont sans terre.

Protection surintensités

- Protéger contre les surintensités le(s) conducteur(s) neutre(s) de(s) circuit(s) monophasé(s) dans les installations domestiques (L1: 4.4.4.2.). Pratiquement tous les disjoncteurs à remplacer. Il n'y a qu'une phase qui est protégée, l'autre est uniquement coupée.
- Adapter l'intensité nominale (In) du dispositif de protection, trop élevée pour la canalisation et/ou le récepteur installé en aval (L1: 4.4.1.1.; 4.4.1.5.; 4.4.3.2.; L3: 4.4.1.1.; 4.4.1.5.; 4.4.4.2.).

Récepteurs

- Prévoir des prises de courant conformes à la NBN C61-112 avec contact de terre et sécurité enfants (L1: 5.3.5.2.). Il y a des prises sans terre.

Schémas, plans et documents

- Prévoir le(s) schéma(s) unifilaire(s) de l'installation domestique, le(s) schéma(s) de circuits de l'installation non-domestique (Livre 1), le plan schématique (Livre 3) (L1: 3.1.2.; 9.1.1.; 9.1.2.; L3: 3.1.2.; 9.1.1.).
- Prévoir le(s) plan(s) de position de l'installation (L1: 3.1.2.; 9.1.1., 9.1.2.).
- Renseigner ou compléter sur les schémas unifilaires et les plans de position: l'adresse de l'installation; les nom, qualité, numéro de T.V.A. (si d'application) du responsable de l'exécution des travaux (L1: 3.1.2.).

Tableaux/enveloppes/portes

- Protéger correctement les pièces nues sous tension et accessibles (L1: 4.2.2.3.; 5.1.4.; L3: 4.2.2.2.; 5.1.4.).



- Réaliser ou compléter le repérage des circuits/départs et/ou appareillage, bornes de raccordements, etc. (L1: 2.8.1.; 3.1.3.; 5.3.6.1.; 5.3.6.2.; L3: 2.8.1.2.; 3.1.3.; 5.3.6.1.).

Remarques

- Néant

CONCLUSION DU CONTRÔLE

L'installation dont il est question dans le présent rapport n'est pas conforme aux prescriptions définies dans la rubrique "données du contrôle".

Un nouveau contrôle est à exécuter pour constater la disparition des infractions par le même organisme au plus tard avant : 22/9/2027

Les bornes d'entrée du ou des dispositif(s) à courant différentiel à l'origine de l'installation n'ont pas été scellées.



Ir F. Dewint
Directeur Général

RAPPEL SUR LES PRESCRIPTIONS RÉGLEMENTAIRES

Le Service public fédéral ayant l'Energie dans ses attributions doit être avisé immédiatement de tout accident survenu aux personnes et dû, directement ou indirectement, à la présence d'installations électriques.

Les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées au moment de la visite de contrôle doivent être exécutés sans retard et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service des installations, les infractions ne constituent pas un danger pour les personnes et les biens.

Dans le cas où des infractions subsistent lors de la nouvelle visite de contrôle, à réaliser au terme du délai de un an, l'organisme agréé se doit d'envoyer une copie du rapport de visite de contrôle à la Direction générale de l'Energie préposée à la haute surveillance des installations électriques domestiques.